



LA SEMAINE DU SAIPER :

Du 6 avril au 10 avril 2020

contact@saiper.net

CARTE SCOLAIRE 2020

Le ministre est intervenu concernant les différentes cartes scolaires, il n'y aura pas de fermetures de classes dans le rural et il y aura révision de l'équilibre ouvertures-fermetures en milieu urbain et report des décisions dans les départements .

La mesure, annoncée par le ministre de l'Éducation nationale à l'occasion d'un journal télévisé, prolongerait celle prise en 2019 de ne fermer aucune école rurale sans ce même accord.

Le ministère se serait également engagé à être en mesure de décider moins de fermetures, ayant obtenu une « enveloppe » de postes supplémentaires pour prendre en compte le caractère exceptionnel de la situation.

Et de pouvoir ainsi revoir l'équilibre ouvertures-fermetures en milieu urbain.

. Quel sera le volume de cette nouvelle dotation de postes ? Quelle est la définition précise d'une école rurale ?

Le ministère peut-il garantir qu'aucun moyen ne soit redéployé (remplacement, RASED...) ou que la mise en œuvre des dédoublements prévus ne soit pas reportée ou encore que le nombre de postes au concours soit augmenté ?

Un certain nombre de postes devrait être attribué à notre Académie. 104 fermetures sont prévues, il nous faudrait donc obtenir une attribution de cet ordre.

A suivre.

RETOUR EN CLASSE

Après de nombreuses interventions, notre ministre a fini par admettre qu'aucune date ne pouvait être donnée et que la rentrée se ferait en fonction de la crise sanitaire et de manière progressive et différenciée sur le territoire. **Les dates de vacances sont maintenues telles que prévues.**

DISPONIBILITE

Vous trouverez la circulaire et les annexes en pièce jointe. La date limite est fixée au 20 avril 2020.

MOUVEMENT 2020

🏠 Mouvement intra-départemental LA REUNION

Accueil

Consultation des postes
Du 13/04/2020 à 00:00:00
au 27/04/2020 à 23:59:59

Saisie des vœux
Du 13/04/2020 à 00:00:00
au 27/04/2020 à 23:59:59

Consultation de la circulaire départementale
Du 10/04/2020 à 00:00:00
au 31/08/2020 à 00:00:00

Accusé de réception sans barème
Du 28/04/2020 à 23:59:59
au 06/05/2020 à 23:59:59

Accusé de réception avec barème initial
Du 08/05/2020 à 00:00:00
au 18/05/2020 à 23:59:59

Accusé de réception avec barème final
Du 22/05/2020 à 00:00:00
au 25/05/2020 à 23:59:59

Consultation du résultat
Du 04/06/2020 à 00:00:00
au 30/06/2020 à 00:00:00

Pour les réponses administratives de la DPEP professeurs 1 degré.

- En cas d'urgence, vous pouvez signaler les situations quand, bien entendu, elles relèvent de la compétence de la DPEP à :

dpep.secretariat@ac-reunion.fr

- Pour toutes les questions relatives aux mouvements départemental, interdépartemental et complémentaire, toutes les communications sont à effectuer vers l'adresse habituelle :

mouvement1d@ac-reunion.fr

Les opérations du mouvement départemental seront organisées dans la 2ème moitié du mois d'avril et la circulaire concernée devrait être publiée sur le site de l'académie prochainement.

Les 10 gestes barrières pour se protéger de la continuité scolaire :

1. Mettre son ordinateur à 1 mètre de distance au moins une heure par jour
2. S'occuper de soi, de ses enfants, de sa famille
3. Préparer 3 repas par jour
4. Sortir une heure pour faire une activité physique
5. Accepter que vous faites au mieux et c'est déjà beaucoup

6. Déculpabiliser

7. Mettre une certaine distance avec les injonctions du type :
utiliser le Cned, à non finalement plutôt ENT One, à non plutôt beaucoup
mieux Tribue, et contacter les familles une fois par semaine, car les
injonctions changent plus vite que la météo

8. Se dire que les connexions et les outils ne sont pas dimensionnés
Et que les familles sont munies d'un téléphone et recopient à la main les devoirs des 2, 3,
4 marmailles qui sont à la maison dans un logement souvent très confiné.

9. Se dire que la situation est très tendue : notre santé est très importante

10. Sourire à cette vaste supercherie